

RAPPORT du Commissaire Enquêteur

I. - INTRODUCTION.

SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION BAIE D'ARMOR, dont le siège est situé : **3 place de la Résistance à Saint-Brieuc**, présente un dossier en vue d'être autorisée à exploiter une centrale de chauffe ainsi qu'un gazomètre sur le site de la station d'épuration du Légué en Saint-Brieuc.

Ce dossier relève des rubriques 2910.B et 1411.2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, il est soumis à enquête publique.

Les communes concernées par le rayon d'affichage, sont :

LANGUEUX, PLÉRIN, PLOUFRAGAN et TRÉGUEUX.

II. - INFORMATION DU PUBLIC.

1.1 – A la mairie de SAINT-BRIEUC, l'avis est affiché sur le panneau réservé à cet effet, vérifié le 20 août 2013.

1.2 – Sur le site d'exploitation, l'avis d'enquête est affiché sur le portail à l'entrée de la station d'épuration

1.3 – Mairies concernées par le rayon d'affichage, **LANGUEUX, PLÉRIN, PLOUFRAGAN et TRÉGUEUX.**

Affichage sur panneau réservé à cet effet, visible par toute personne passant à la mairie, vérifié 3 septembre 2013.

1.4 – Publicité dans la presse régionale.

III. - DOCUMENTS PRESENTÉS EN MAIRIE.

- Avis de l'autorité environnementale

- Dossier élaboré par « AXE ENVIRONNEMENT », Campus de Kerlan,
Rue Urbain Leverrier, 35170 BRUZ,

Ce dossier comprend ,

1- DEMANDE ADMINISTRATIVE.

1.1.- Identification du demandeur.

SAINT-BRIEUC Agglomération Baie d'Armor

1.2.– Localisation,

➤ Repères cartographiques.

1.3.- Accord de prise en charge des frais inhérents à la procédure,

1.4.- Objet du dossier

1.5- Résumé non technique,

- Le demandeur et le choix du site,
- État initial,
- Évaluation des impacts du site,
 - Paysages, zones naturelles, l'eau, les sols, l'air, nuisances sonores, le trafic routier, les déchets et les risques sanitaires.
- Mesures compensatoires et coûts.
- Les dangers, les produits, les équipements, agressions externes, Analyses, moyens de prévention, d'intervention

2-NOTICE DE RENSEIGNEMENTS**2.1 – Présentation du demandeur,**

- Contexte de la demande,
- Présentation du demandeur
- Situation géographique du projet,

2.2 – Caractéristiques du site,

- Les installations
- Les matériels en place,
- Installations et équipements annexes de la STEP

2.3.- Activités.

- Les chaudières,
- Volume d'activités

2.4.- Les réseaux et énergies.

- les eaux, alimentation, eaux usées, les pluviales.
- Energies, électricité et gaz.

2.5.- Classement au titre de la nomenclature I.C.P.E..

- **2910.B** combustion, puissance installée : 3,847 MW,
- **1411.2** Gazomètres et réservoir de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables, c) supérieure ou égale à 1 tonne, mais inférieure à 10 tonnes.

3- ÉTUDE D,IMPACT**1.- SITUATION ACTUELLE.**

- Situation géographique,
- Milieu physique, climatologie, l'air, la foudre, topographie, géologie, sismicité.
 - Hydrogéologie, l'usage des eaux, les objectifs de qualité.
 - Les milieux naturels, les zones protégées, ZNIEFF, Natura 2000, autres zonages.
- Milieux humains et socio économiques
- L'urbanisme, servitudes liées au POS
- le voisinage industriel
- Patrimoine culturel et historique.
- Les réseaux, énergies et sanitaires.
- Dessertes, routière, par rail, maritime et aérienne
- Le bruit, réglementation, localisation des points de mesure, résultats

Synthèse des contraintes environnementales et des servitudes applicables au site

2.- IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES COMPENSATOIRES.

2.1 Insertion paysagère,

2.2 Incidence sur les milieux naturels

2.3 Impact sur les eaux,

- Cadre réglementaire
- Approvisionnement et consommation,
- les rejets, eaux usées et pluviales.
- Bilan des rejets, compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE

de la baie de St-BRIEUC.

2.4 Impact sur le sol et le sous sol.

2.5 Impact sur la qualité de l'air et les odeurs

- Émissions de gaz,
- Émissions liées à la combustion.

2.6 Émissions sonores.

- Références de la zone d'étude,
- Sources sonores,
- Conditions de mesure,
- Résultats des mesures.

2.7 Trafic routier

- Flux généré par le site.
- Impact et influence vis-à-vis du trafic global.

2.8 Déchets produits et leur élimination

- Les emballages et les non dangereux.
- Les déchets industriels dangereux
- Bilan sur la gestion des déchets.

2.9 Impacts sur le patrimoine architectural et historique local

- Néant

2.10 Hygiène et salubrité publique

- Impact limité

2.11 Utilisation de l'énergie

- Valorisation du biogaz produit sur le site.

3.- ÉVALUATION DES EFFETS SUR LA SANTÉ HUMAINE,

- Contexte,
- Méthodologie,
- Particularité du site, les émissions atmosphériques, le gazomètre, les installations de combustion, les émissions sonores et les déchets
- synthèse,

4.- LES POLLUANTS PRÉSENTS SUR LE SITE.

- Les oxydes de carbone,
- Les oxydes d'azote,
- Le dioxyde de soufre,
- L'acide chlorhydrique,
- L'acide fluorhydrique,
- Les poussières.
- Synthèse des traceurs de risque

5.- ÉVALUATION DE L'EXPOSITION HUMAINE.

- Caractérisation des rejets,
- Modélisation,
- Polluants sans Valeur Toxicologique de Référence, (VTR)
- Polluants avec VTR, effets à seuil, effets sans seuil,
- Indice de risque.

6.- SYNTHÈSE DES MESURES COMPENSATOIRES ET COÛTS ASSOCIÉS

7.- JUSTIFICATION DES CHOIX

- Le site,
- Les technologies,
- Les installations de combustion,

8.- ANALYSE DES MÉTHODES D'ÉVALUATION UTILISÉES.

- L'état initial,
- Les impacts et les mesures compensatoires,
- L'évaluation des risques sanitaires.

9.- REMISE EN ÉTAT DU SITE.

- Cadre réglementaire,
- Mesures envisagées pour la remise en état.

4- ÉTUDE DE DANGERS

1.- Objectifs et contenu de l'étude de dangers.

- Identification des dangers,
- Analyse préliminaire des risques
- Analyse détaillée,
- Cinétique,
- Évaluation de la gravité, détermination de la probabilité,
- La criticité.

2.- Identification des dangers présents sur site.

- Les produits présents, le gaz naturel et le biogaz.
- Les chaudières.

3.- Dangers liés à l'exploitation

- Stockage et distribution des combustibles.
- Atmosphères explosives

4.- Accidentologie/ retour d'expériences

- Propres au site.
- Dans ce secteur d'activité

5.- Réduction des potentiels de dangers.

6.- Risques d'agressions externes

- Risques naturels, climatologiques, foudre, inondations, mouvements de terrain, sismologie.
- Liés aux activités humaines, malveillance, engins routiers, aéronefs, activités portuaires voisines.

7.- Analyse préliminaire des risques.

8.- Analyse détaillée des risques

- Effets thermiques.
- Effets de surpression.
- Feu torche.

9.- Criticité

- Probabilité, intensité des phénomènes,

10.- Synthèse de l'analyse des risques.

11.- Moyens de prévention.

- Mesures générales, équipement des locaux, sécurité des installations.
- Règles et procédures d'exploitation

12.- Moyens d'intervention.

- Internes, externes.

5.- NOTICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

1.- Les ressources humaines.

- Personnel affecté au site.
- Personnel extérieur.

2.- Mesures générales

- Réglementation propre au site.

3.-Prévention

- Principes généraux, consignes et équipements.

4.- Analyse des risques particuliers.

- Blessures.
- Utilisation des machines.
- Chutes.
- Collision avec engins roulants.
- Explosion, incendie.
- Electriques.
- Acoustiques.
- Intervenants extérieurs.

5.- Procédures et moyens d'intervention en cas d'accident.

- Plan d'évacuation en cas d'incendie, Plan de lutte incendie, plan de secours aux blessés, issues de secours.

IV – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.

2.1–15 avril 2013, Désignation du commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES **Enquête N° E.13000164/35**.

2.2–22 avril 2013, Arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, portant organisation de l'enquête publique consécutive à la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Baie d'Armor,

Les permanences sont fixées :

- le 03 septembre de 9h à 12h,
- le 09 septembre de 14h00 à 17h00,
- le 17 septembre de 14h00 à 17h00,
- le 26 septembre de 14h00 à 17h00,
- le 03 octobre de 14h00 à 17h00

à la mairie de SAINT-BRIEUC.

2.3 – 03 septembre 2013, Ouverture de l'enquête à la mairie du Saint-BRIEUC, permanence de 09 h à 12 h00, visa des divers éléments constitutifs du dossier, aucune observation à noter.

2.4-09 septembre 2013, permanence de 14 h à 17 h, aucune observation.

2.5 – 17 septembre 2013, permanence de 14 h à 17 h, aucune observation.

2.6 – 26 septembre 2013, permanence de 14 h à 17 h, aucune observation.

2.7 – 03 octobre 2013 permanence de 14 h à 17 h, aucune observation.

J'ai clos le registre à 17h00,.

Le dossier a été régulièrement mis à la disposition du public durant une période de 31 jours à l'accueil de la mairie de Saint-BRIEUC.

2.8 – 07 octobre 2013 J'ai procédé à une visite du site, et j'ai remis au représentant du pétitionnaire le procès verbal d'enquête.

V.- CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

J'ai clos le registre d'enquête le 3 octobre 2013 à 17h00.

En conclusion :

Après, étude de ce dossier, et la visite du site,

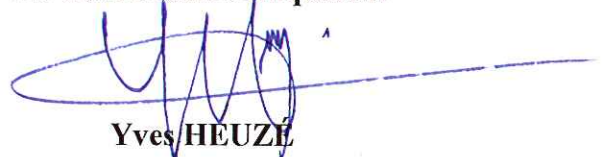
le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable à la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Baie d'Armor, visant à être autorisée à exploiter une chaufferie sur le site de la station d'épuration du « Légué » en Saint-BRIEUC.

Activités relevant des rubriques : 2910.B et 1411.2C de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Mes conclusions motivées sont jointes en annexe.

A PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ le 21 octobre 2013,

Le Commissaire Enquêteur



Yves HEUZE